

AIDES FINANCIERES : ENTREPRISES/STRUCTURES DE LA FILIERE EQUINE

Mise à jour :  
le 21/12/2022

AIDES FINANCIERES : ENTREPRISES/STRUCTURES DE LA FILIERE EQUINE (VERSANT FRANÇAIS)

BENEFICIAIRES																		REG	MSA	AIDES FINANCIERES		
SECTEUR DE L'AIDE								TYPE D'AIDE														
BENEFICIAIRES			SECTEUR DE L'AIDE					HORS INVESTISSEMENTS					INVESTISSEMENTS									
ENTREPRISES	ASSOCIATIONS	COLLECTIVITES	ELEVAGE	EQUITATION	COURSE	HIPPOMOBILITE TRAVAIL	TRANSVERSAL	AIDE A LA CREATION ENTREPRISE	AIDE A L'EMPLOI	AIDE A LA PRODUCTION VALORISATION	AIDE A L'EVENEMENTIEL	AIDE ENERGETIQUE	FINANCEMENT	MATERIEL EQUIPEMENTS INSTALLATION	NUMERIQUE	TOURISME	TRANSITION ECOLOGIQUE	INVESTISSEMENTS				
																				<b>AIDES EUROPEENNES</b>		
																				<b>Guide des aides européennes pour la filière Equine</b>		
X	X	X	X	X	X	X	X														L'établissement de ce guide est de permettre aux acteurs du monde des équidés en France de mieux tirer parti des aides allouées par l'Union européenne au développement rural et au soutien à l'activité agricole et au-delà celle du développement des territoires ruraux.	<a href="#">Lien</a>
																				<b>AIDES NATIONALES</b>		
																				<b>Le Fonds « d'Encouragement aux Projets Equestres Régionaux Ou Nationaux » (EPERON)</b>		
X	X	X	X	X	X	X	X											X			Le Fonds EPERON est un soutien financier aux projets innovants et structurants. Les projets présentés au Fonds EPERON doivent être localisés en France et dans les départements ou territoires d'outre-mer. Le Fonds EPERON intervient en complément d'autres cofinancements : Europe, Etat, Région, Département, Commune, fonds privés...	<a href="#">Lien</a>
																				<b>Pacte de Biosécurité</b>		
X			X															X	X		Le volet agricole du Plan de Relance comprend des actions spécifiques pour les filières animales pour accompagner leur modernisation. La mesure « pacte biosécurité et bien-être animal » s'adresse aux exploitations agricoles et vise à accompagner les éleveurs, dans l'adaptation de leur exploitation, pour répondre aux enjeux sur le bien-être animal et la biosécurité, eu égard à la nécessité de prévenir les risques sanitaires dans le contexte actuel. Cette mesure, dotée de 100 M€ regroupe deux dispositifs : *Formation des éleveurs à la biosécurité pour la prévention des zoonoses et au bien-être animal, *Soutenir les investissements permettant de renforcer la prévention des maladies animales et d'assurer une amélioration des conditions d'élevage au regard du bien-être animal. Il s'adresse à toutes les filières animales, dont la filière équine.	<a href="#">Lien</a>
																				<b>Installation des jeunes agriculteurs (+18 ans / -40 ans)</b>		
X			X					X												X	Les aides à l'installation visent à soutenir financièrement les jeunes agriculteurs pour leur première installation et à favoriser la viabilité économique de leur projet. Cette aide est financée par les crédits européens sur le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et des crédits nationaux. Cette aide concerne toute personne qui souhaite s'installer comme exploitant agricole à titre individuel ou au sein d'une société agricole.	<a href="#">Lien</a>
																				<b>Installation des jeunes agriculteurs / FINANCEMENTS</b>		
X			X					X					X							X	Il existe de nombreuses solutions pour vous permettre de financer votre projet : *Aides financières, *Fonds d'investissement, *Garanties bancaires, *Prêts, prêts participatifs, etc. Les conseillers des Points Accueil Installation disposent d'un accès à une base de données nationale répertoriant l'ensemble des financements mobilisables pour la création ou la reprise d'une exploitation. Ils pourront vous indiquer ceux qui correspondent à vos besoins.	<a href="#">Lien</a>
																				<b>Installation et dotation des jeunes agriculteurs</b>		
X			X					X												X	Les futurs agriculteurs, s'installant pour la première fois, âgés de moins de 40 ans et titulaires d'un diplôme agricole de niveau IV.	<a href="#">Lien</a>
																				<b>ACRE (aide à la création d'entreprises pour les demandeurs d'emploi)</b>		
X			X	X	X	X	X	X	X												L'aide à la création ou à la reprise d'une entreprise (Acre) consiste en une exonération partielle de charges sociales, dite exonération de début d'activité, et un accompagnement pendant les premières années d'activité. Elle permet aussi à certains bénéficiaires de prétendre à d'autres formes d'aides. Les conditions d'attribution de l'acre (bénéficiaires, formalités et taux d'exonération) dépendent de la date de votre souscription au dispositif (depuis le 1er janvier 2020 ou avant cette date).	<a href="#">Lien</a>
																				<b>Aide PAC</b>		
X	X	X	X	X	X	X	X						X							X	Vous exploitez des surfaces en herbes, vous êtes éleveur, entraîneur, cavalier, centre équestre à titre principal ou secondaire, vous pouvez peut-être bénéficier d'aides PAC si vous êtes nouvellement installé ou si vos surfaces ont été déclarées à la PAC en 2015.	<a href="#">Lien</a>
																				<b>Aide pour les femme : la garantie égalité femme</b>		
X			X	X	X	X	X	X					X								La garantie EGALITE femmes (ex FGIF) est le seul dispositif national dédié aux femmes entrepreneures. Son objectif est de faciliter l'accès au crédit bancaire des femmes pour financer la création, la reprise ou le développement de leur entreprise.	<a href="#">Lien</a>
																				<b>Le prêt d'honneur Initiative France</b>		
X	X	X	X	X	X	X	X	X					X					X			Si vous ne disposez pas d'un apport personnel suffisant pour obtenir un emprunt bancaire permettant de boucler le financement de votre projet de création ou reprise d'entreprise, il vous est possible de renforcer cet apport en sollicitant un prêt sans intérêts ni garanties que vous vous engagez à rembourser "sur l'honneur". L'obtention d'un tel prêt crédibilise le projet de création ou de reprise et a un effet de levier significatif pour l'obtention d'un financement bancaire complémentaire. Cela permet par ailleurs de bénéficier de l'accompagnement de l'organisme qui vous l'accorde pendant la phase de démarrage et de premier développement de votre activité. Deux avantages considérables pour la réussite de votre entreprise !	<a href="#">Lien</a>
																				<b>Wom'energy : le programme d'entrepreneuriat au féminin prêt d'honneur</b>		
X			X	X	X	X	X	X													Réseau Entreprendre a pour finalité la création de PME et d'ETI sur les territoires. Réseau de chefs d'entreprise bénévoles, Réseau Entreprendre accompagne des entrepreneurs à potentiel de création d'emplois pour les aider à réussir leur création, reprise ou croissance d'entreprise.	<a href="#">Lien</a>
																				<b>Création d'entreprise : les alternatives au prêt bancaire</b>		
X			X	X	X	X	X	X					X								Vous souhaitez créer votre entreprise ou vous développer et vous avez du mal à obtenir un prêt de votre banque ? Il existe d'autres moyens pour obtenir des financements ! Business angels, financement participatif etc. Tour d'horizon des solutions alternatives.	<a href="#">Lien</a>
																				<b>les référents uniques pour l'investissement</b>		
X			X	X	X	X	X	X										X			Vous êtes entrepreneur et souhaitez développer votre entreprise ? Faites appel aux référents uniques pour l'investissement ! Découvrez ces experts du développement économique qui peuvent vous accompagner dans vos projets d'investissement. On vous explique tout.	<a href="#">Lien</a>
																				<b>Crowdfunding : tout savoir avant de se lancer</b>		
X			X	X	X	X	X	X					X					X			Vous êtes créateur ou repreneur d'entreprise, ou bien entrepreneur souhaitant développer votre activité, mais vous ne voulez pas ou ne pouvez pas faire appel à un prêt bancaire classique ? Connaissez-vous le crowdfunding ou « financement participatif » ? Cette solution de financement en plein essor est peut être faite pour vous ! On vous explique tout.	<a href="#">Lien</a>
																				<b>Financement de nouvelles missions de Service Civique</b>		
X	X	X		X									X								Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général d'une durée de 6 à 12 mois, sur au moins 24 heures par semaine, en France ou à l'étranger. Il est ouvert aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans en cas de situation de handicap. Les missions de Service Civique peuvent se déployer dans l'un des 9 domaines prioritaires pour la Nation suivants : éducation, solidarité, sport, culture et loisirs, environnement, santé, mémoire et citoyenneté, intervention d'urgence, développement international et action humanitaire. Le volontaire effectue une mission complémentaire de l'action des salariés, des stagiaires ou des bénévoles de la structure d'accueil, à laquelle il ne se substitue pas. Le jeune volontaire bénéficie de l'accompagnement d'un tuteur désigné au sein de l'organisme qui l'accueille et d'une indemnisation par l'Etat (ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports) à hauteur de 523 € bruts (473 € nets) par mois. La structure d'accueil prend en charge un soutien complémentaire aux frais d'alimentation ou de transports à hauteur de 107 € par mois. Les organismes d'accueil sans but lucratif bénéficient par ailleurs d'un soutien spécifique de l'État de 100 € par mois pendant la durée de la mission.	<a href="#">Lien</a>
																				<b>Aide à la mobilisation des employeurs pour l'embauche des travailleurs handicapés</b>		
X	X	X	X	X	X	X	X		X												Diverses aides sont proposées pour permettre aux employeurs de mettre en place plus facilement les aménagements nécessaires à l'accueil et au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés. L'octroi de ces aides est notamment assuré par l'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle : L'Agefiph. Cette structure de référence en matière d'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap dispose d'un fonds dédié à financer des aides, des prestations, et des services pour	<a href="#">Lien</a>
																				<b>Aide aux employeurs qui recrutent en apprentissage</b>		
X	X	X	X	X	X	X	X		X				X								Une aide financière de : * 5 000 € pour les mineurs à * 8 000 € pour un alternant majeur (jusqu'à 29 ans révolus) pour la 1ère année de chaque contrat d'apprentissage conclu préparant à un diplôme jusqu'au master (bac + 5 – niveau 7 du Répertoire national des certifications professionnelles - RNCP).	<a href="#">Lien</a>
																				<b>Aide exceptionnelle aux employeurs de salariés en contrat de professionnalisation</b>		
X	X	X	X	X	X	X	X		X				X								Une aide financière pour la 1ère année du contrat de : * 5 000 € pour un alternant de moins de 18 ans. * 8 000 € pour un alternant majeur (jusqu'à 29 ans révolus) par contrat préparant à un diplôme (ou un titre professionnel, un certificat de qualification) jusqu'au master (bac + 5 – niveau 7 du Répertoire national des certifications professionnelles - RNCP).	<a href="#">Lien</a>
																				<b>Aides France Num pour la transformation numérique</b>		

X	X	X	X	X	X	X	X	X	X								X							X	L'initiative France Num contribue au développement économique de votre TPE/PME grâce à l'augmentation de votre utilisation du numérique en réponse à vos besoins (fidéliser vos clients, gagner du temps, vous faire connaître, vendre à distance...) Cette initiative se concrétise notamment par un site internet francenum.gouv.fr qui vous permet : *D'obtenir une recommandation personnalisée, *De consulter des témoignages et des retours d'expérience d'entrepreneurs qui ont intégré le numérique dans leur activité, ce qui leur a permis de développer leur chiffre d'affaires, *De sélectionner des ressources pratiques pour comprendre les enjeux ou mettre en œuvre des outils numériques, *D'être alerté sur l'actualité des dispositifs nationaux et régionaux dédiés à la transformation numérique, *De trouver un expert numérique proche de chez vous, *De connaître les 60 partenaires de l'initiative, *De parcourir les offres de financement dédiées à la transformation numérique.	<a href="#">Lien</a>				
<b>Bon diagnostic carbone</b>																														
X			X																						X	X	Ce dispositif a pour objectif d'offrir la possibilité aux agriculteurs nouvellement installés depuis moins de 5 ans, de réaliser un diagnostic carbone suivi d'un plan d'actions et d'un accompagnement personnalisé de leur exploitation, pour s'engager dans la transition agroécologique et de se mobiliser dans la lutte contre le changement climatique.	<a href="#">Lien</a>		
<b>Bonus écologique</b>																														
X	X	X	X	X	X	X	X	X									X									X	X	Le bonus écologique constitue une aide à l'achat ou à la location d'un véhicule peu polluant neuf.	<a href="#">Lien</a>	
<b>FNE-Formation</b>																														
X	X	X	X	X	X	X	X	X									X											Le FNE-Formation est un dispositif dédié à la formation des salariés placés en activité partielle ou en activité partielle de longue durée. Il consiste en une prise en charge par l'Etat d'une partie des coûts pédagogiques du projet de formation. L'objectif : faciliter la continuité de l'activité des salariés face aux transformations liées aux mutations économiques et favoriser leur adaptation à de nouveaux emplois en cas de changements professionnels dus à l'évolution technique ou à la modification des conditions de production.	<a href="#">Lien</a>	
<b>Le fonds Avenir Bio</b>																														
X	X	X																							X			Dans le cadre du Plan de Relance, le Fonds Avenir Bio est fortement revalorisé jusqu'en 2022 afin de renforcer les filières biologiques existantes et les filières émergentes, porteuses d'innovation et de nouvelles pratiques agroécologiques. Le Fonds Avenir Bio soutient le développement et la structuration de la filière agriculture biologique en France.	<a href="#">Lien</a>	
<b>Plan Climat Bpifrance</b>																														
X			X	X	X	X	X										X									X	X	Le plan climat de Bpifrance renvoie essentiellement à la distribution de 1,5 Md€ de prêts garantis « verts » permettant de financer des projets de financement réduisant l'impact environnemental des entreprises et l'intensification, aux côtés d'investisseurs privés, du soutien en fonds propres aux entreprises prometteuses des greentechs.	<a href="#">Lien</a>	
<b>ADEME aides entreprises agricoles</b>																														
X			X														X									X	X	X	Les entreprises, dont celles du monde agricole, doivent répondre à une équation complexe : comment développer leur activité, génératrice de croissance économique et d'emplois, tout en prenant en compte les enjeux environnementaux ? Différentes opportunités existent à court, moyen ou long terme. L'ADEME accompagne les entreprises qui souhaitent agir avec des outils et des financements adaptés à leurs besoins, ainsi qu'à travers des partenariats avec les chambres consulaires et les organisations professionnelles.	<a href="#">Lien</a>
<b>Aide énergie</b>																														
X	X																X											Pour faire face à la hausse exceptionnelle des prix de l'énergie et soutenir les entreprises impactées, le Gouvernement se mobilise et renforce les dispositifs d'aides pour la fin de l'année 2022 et l'année 2023. Cela fait suite à plusieurs semaines de discussions avec les fédérations professionnelles, les collectivités locales, les parlementaires et la Commission européenne. En effet, les prix sur les marchés du gaz et de l'électricité pour des livraisons en 2023 sont toujours à des prix près de dix fois supérieur à ceux de 2020.	<a href="#">Lien</a>	
X																	X											Simplification du guichet d'aide au paiement des factures d'électricité et de gaz des entreprises, sous réserve d'éligibilité. Ce guichet est ouvert à toutes les entreprises jusqu'au 31 décembre 2023. À partir de début 2023, les TPE non éligibles au bouclier tarifaire et les PME bénéficieront de l'amortisseur électricité et ne pourront donc plus déposer de dossier au guichet d'aide au titre de leurs factures d'électricité.	<a href="#">Lien</a>	
X	X																X									X	X	Dispositif tremplin pour la transition écologique des PME, reconduite en 2023/ AIDE FORFAITAIRE sur la liste jointe	<a href="#">Lien</a>	
<b>AIDES REGIONALES</b>																														
<b>Appel à projet « Cheval Territorial en Hauts-de-France » 2023-2026</b>																														
X	X	X	X									X					X									X	X	X	L'appel à projet « Cheval Territorial en Hauts-de-France » vise à encourager la dynamique naissante autour du « Cheval territorial », en soutenant financièrement les porteurs de projets impliqués dans des projets d'activités touristiques et de services publics hippomobiles qui mobilisent les races locales.	<a href="#">Lien</a>
<b>Plan de sauvegarde et de valorisation du cheval Boulonnais et du cheval Trait du Nord "PSV4"</b>																														
X	X	X	X														X										X		Les objectifs : Assurer le maintien des effectifs des deux races et conforter leur ancrage au sein du territoire La mise en œuvre : Soutien auprès des deux syndicats de races Primes à naissance, à 2 ans et à 3 ans	<a href="#">Lien</a>
<b>Plan stratégique de développement et rayonnement du cheval et de ses usages 2023-2026</b> <b>Appel à projet : soutien à l'amélioration de la génétique des produits issus de l'élevage équin en Région Hauts-de-France (saillies : courses, sport)</b>																														
X	X		X														X												Les objectifs : amélioration génétique des chevaux et poneys de sports et de courses pour une production régionale plus performante  Les projets éligibles sont les saillies pour des juments de course ou de sport stationnée à l'année en Hauts-de-France, et dont le poulain naîtra dans la région. Les grilles de sélection sont différentes pour les juments de sport, de course de trot ou de galop.	<a href="#">Lien</a>
<b>Plan stratégique de développement et rayonnement du cheval et de ses usages 2023-2026</b> <b>Appel à projets EQUI (aide à l'investissement)</b>																														
X	X	X	X	X								X					X									X			Soutenir les projets d'investissements et améliorations des structures équestres qui permettront de : Développer les activités économiques pérennes dans la filière équine, Maintenir et créer de l'emploi, Favoriser le bien-être animal et humain, Renforcer l'innovation, Limiter les impacts environnementaux. Les investissements doivent être liés aux chevaux.	<a href="#">Lien</a>
<b>Plan stratégique de développement et rayonnement du cheval et de ses usages 2023-2026</b> <b>Dispositif 1 - Soutien à la modernisation des hippodromes</b>																														
X	X					X											X										X		Soutenir les projets d'investissements visant le développement d'une activité d'organisation de courses hippiques, qui permettront de : Développer les activités économiques dans la filière équine, Maintenir et créer de l'emploi, Favoriser le bien-être animal et humain, Renforcer l'innovation, Limiter les impacts environnementaux.	<a href="#">Lien</a>
<b>Plan stratégique de développement et rayonnement du cheval et de ses usages 2023-2026</b> <b>Dispositif 2 - Soutenir les associations d'éleveurs et de propriétaires et structures organisatrices de concours d'élevage ou de ventes de chevaux</b>																														
	X		X											X	X														Pour les structures organisatrices de concours d'élevage et d'événements types ventes aux enchères ou ventes à l'amiable permettant la valorisation des jeunes chevaux (de 0 à 3 ans, poulinières et étalons actifs).  Les objectifs : encourager et valoriser la production régionale ; encourager les éleveurs, en particulier professionnels, à améliorer la qualité de leurs produits puis les mettre dans les circuits de valorisation	<a href="#">Lien</a>
<b>Plan stratégique de développement et rayonnement du cheval et de ses usages 2023-2026</b> <b>Dispositif 3 - Prime à la naissance pour les poulains de race Henson nés en Hauts-de-France</b>																														
	X		X														X												Pour les structures organisatrices de concours d'élevage et d'événements types ventes aux enchères ou ventes à l'amiable permettant la valorisation des jeunes chevaux (de 0 à 3 ans, poulinières et étalons actifs).  Les objectifs : encourager et valoriser la production régionale ; encourager les éleveurs, en particulier professionnels, à améliorer la qualité de leurs produits puis les mettre dans les circuits de valorisation	<a href="#">Lien</a>
<b>Plan stratégique de développement et rayonnement du cheval et de ses usages 2023-2026</b> <b>Dispositif 4 - Acquisition de dispositifs de sécurisation des poulinages</b>																														
	X		X														X										X		Pour les éleveurs d'équidés, ayant un statut professionnel, dont le siège et le lieu de l'élevage est situé en Hauts-de-France  Les objectifs : Soutien aux éleveurs professionnels pour s'équiper de dispositifs permettant la sécurisation du poulinage	<a href="#">Lien</a>
<b>Aides à l'installation dans le domaine agricole</b>																														

X			X						X										X	X	Elles se déclinent en une dotation jeunes agriculteurs (DJA), dotation en capital nécessaire au démarrage à l'installation, versée au minimum en 2 fractions sur une durée maximale de 5 ans, la mise en oeuvre des aides à l'installation s'appuie sur le plan d'entreprise présenté par le candidat à l'installation en s'inscrivant dans le respect du plafond des régimes d'aides "de minimis" sollicités (tous financeurs confondus). Le montant de l'aide est défini au niveau de la région Hauts de France (12 000€ maximum). Si le candidat a déjà perçues, au cours des 3 derniers exercices, des aides "de minimis", le plafond d'aides doit être vérifié. Le montant de la DJA pourra être réduit afin de respecter ce plafond. Pour constituer un dossier, le candidat à l'installation doit s'adresser à la Direction Départementale des Territoires et à la Chambre d'agriculture de son département.	<a href="#">Lien</a>
<b>Hauts-de-France en Fête (HDFE)</b>																						
X	X	X		X	X	X				X											Soutenir les initiatives culturelles, sportives et les animations locales dans le cadre d'une valorisation des traditions populaires : Contribuer à l'animation ou à la renaissance des nombreuses fêtes et manifestations locales autour des traditions populaires dans les villes et villages des Hauts-de-France.	<a href="#">Lien</a>
<b>Soutien au tourisme du "mieux-être" (nature / bien-être / itinérance) (PRIT)</b>																						
X	X	X		X	X	X				X						X	X	X			Soutenir les projets d'investissements en lien avec l'activité touristique, pour : *Accompagner l'émergence et le déploiement de produits touristiques et de loisirs innovants, durables basés sur les atouts naturels des Hauts-de-France, *Contribuer au développement de l'attractivité régionale. *Anticiper les évolutions du secteur et saisir les opportunités *Faire émerger des produits touristiques écoresponsables et cohérents avec les attentes clientèles qui contribueront au développement de l'attractivité régionale.	<a href="#">Lien</a>
<b>Soutien aux manifestations sportives (MASP)</b>																						
X	X	X		X	X					X											Soutenir les organisateurs de compétitions sportives de haut niveau : *Encourager l'organisation de manifestations sportives d'envergure nationale ou internationale, *Contribuer au rayonnement de la région des Hauts-de-France, au développement économique des territoires et à la valorisation des équipements sportifs.	<a href="#">Lien</a>
<b>ARSI Aide Régionale Spécifique à l'Installation</b>																						
X	X		X						X										X	X	Les futurs agriculteurs, âgés entre 18 et 50 ans, non éligibles à la DJA pour un projet d'installation agricole qui permet l'affiliation à la MSA.	<a href="#">Lien</a>
<b>Prêt PRCTA : un prêt à taux 0% sans garantie</b>																						
X	X		X						X										X	X	Les futurs agriculteurs, âgés de 18 à 50 ans, éligibles à : *L'aide directe régionale ARSI pour les créations ou les reprises de projet agricoles *La DJA et créant un atelier Valeur Ajoutée (liste définie par la Région en téléchargement)	<a href="#">Lien</a>
<b>Contrat Pass Etudiant Entreprise</b>																						
X			X	X	X	X	X		X												La subvention du Contrat Pass Étudiant Entreprise concerne les TPE et PME (employant moins de 250 personnes et réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 50 millions d'euros) pour tout recrutement répondant à ces critères d'emploi : *EOD de 6 mois minimum ou CDI, à temps plein, comprenant un parcours d'accompagnement de deux mois. *Jeune demandeur d'emploi âgé de moins de 30 ans, résidant dans les Hauts-de-France, ayant achevé ses études en 2019 ou en 2020 ou sortant du PRF (programme régional des formations) avec un diplôme, un titre professionnel ou un CQP, sans expérience professionnelle (sauf s'il s'agit d'alternance).	<a href="#">Lien</a>
<b>Dispositif ARDAN, une aide au recrutement pour vos projets de développement. Une mission de formation développement de 6 mois pour intégrer le pilote de votre projet.</b>																						
X	X		X	X	X	X	X			X											Intégrez le pilote qui mettra en oeuvre votre projet dans des conditions financières attractives, en disposant d'un accompagnement stratégique.	<a href="#">Lien</a>
<b>Programme Plantons des haies I - Mesure plantation</b>																						
X			X	X	X	X	X			X											Financer les investissements liés à l'implantation de haies ou d'alignements d'arbres dans les exploitations	<a href="#">Lien</a>
<b>Pacte Biosécurité / Bien-être animal</b>																						
X			X	X	X	X	X			X											Accompagner les éleveurs, dans l'adaptation de leur exploitation, pour répondre aux enjeux sur le bien-être animal et la biosécurité. Deux dispositifs pour : Apporter un soutien à la formation des éleveurs à la Biosécurité (prévention des zoonoses) et au bien-être animal ; Soutenir les investissements permettant de renforcer la prévention des maladies animales et d'assurer une amélioration des conditions d'élevage au regard du bien-être animal.	<a href="#">Lien</a>
<b>Bon diagnostic carbone</b>																						
X			X	X	X	X	X			X											Le Plan de Relance prendra en charge 90 % du coût de la prestation (et des analyses de terre si option agro-pédologie), le solde étant à la charge de l'exploitant. Conditions : Etre installé depuis moins de 5 ans ; Souscrire à la démarche entre 2021 et 2022.	<a href="#">Lien</a>
<b>Certification HVE</b>																						
X			X	X	X	X	X			X											Création d'un crédit d'impôt pour les exploitations agricoles certifiées de Haute Valeur Environnementale afin de soutenir leur engagement dans ce dispositif et ainsi accélérer la transition agro-écologique de l'agriculture. Montant du crédit d'impôt : 2 500€.	<a href="#">Lien</a>
<b>Service de remplacement</b>																						
X			X	X	X	X	X								X						Les services de remplacement sont des structures locales employant des agents qualifiés, majoritairement en CDI, capables d'assurer des missions de remplacement sur des exploitations agricoles. Les services de remplacement sont des associations dirigées par des agriculteurs.	<a href="#">Lien</a>
<b>L'aide au répit en cas d'épuisement professionnel</b>																						
X			X	X	X	X	X								X						Vous êtes exploitant ou salarié de la production agricole en situation d'épuisement professionnel ou "burn-out". La MSA vous propose un accompagnement personnalisé pour vous permettre de souffler et de prendre soin de vous.	<a href="#">Lien</a>



BENEFICIAIRES																		AIDES FINANCIERES		
BENEFICIAIRES			SECTEUR DE L'AIDE					TYPE D'AIDE												
ENTREPRISES	ASSOCIATION	COLLECTIVITES	ELEVAGE	EQUITATION	COURSE	HIPPOMOTILE TRAVAIL	TRANSVERSAL	AIDE A LA CREATION ENTREPRISE	AIDE A L'EMPLOI	AIDE A LA PRODUCTION VALORISATION	AIDE A L'EVENEMENTIEL	AIDE A LA TRANSITION ENERGETIQUE	FINANCEMENT	MATERIEL EQUIPEMENTS INSTALLATION	NUMERIQUE	TOURISME	TRANSITION ECOLOGIQUE		INVESTISSEMENTS	
																			<b>AIDES EUROPEENES</b>	
																			<b>FEDER - Fond Européen de Développement Régional</b>	
x	x	x			x			x					x	x	x		x	x	Le Fonds européen de développement régional (FEDER) est l'un des leviers financiers de la politique de Cohésion de l'Union européenne. Ses investissements se concentrent sur plusieurs domaines. La politique de Cohésion, qui s'adresse aux 274 régions européennes, a pour objectif de réduire les inégalités économiques, sociales et territoriales existantes entre l'ensemble de ses villes et régions. Sur le territoire wallon, au niveau du FEDER, c'est le programme opérationnel Wallonie-2020.EU qui est actuellement mis en œuvre. Via ce dernier, l'Europe et la Wallonie financent des projets innovants. Les projets publics couvrent de nombreux domaines. Citons la construction, la requalification et la rénovation d'infrastructures (quartiers urbains, zones industrielles, bâtiments publics), la dépollution de terrains industriels, la recherche et l'innovation (dont l'acquisition d'équipements de pointe), le conseil et l'accompagnement de PME, ou encore l'acquisition d'équipements de formation. Quant aux aides directes aux entreprises, elles prennent notamment la forme d'aides à l'investissement, d'aides à la recherche ou encore d'octroi de prêts et de micro-crédits.	<a href="#">lien</a>
																			<b>AIDES NATIONALES</b>	
																			<b>Système d'aides à l'investissement pour le développement de l'agriculture (ADISA)</b>	
x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x			x					x	système d'aides au développement et à l'installation dans le secteur agricole. Il s'agit d'un système créé par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).	<a href="#">lien</a>
																			<b>SPW : CUMUL ET COMPLEMENTARITE OU NON DES AIDES DANS LE CADRE DU CHEQUE-FORMATION A LA CREATION D'ENTREPRISE</b>	
x			x					x	x									x	L'aide à la création ou à la reprise d'une entreprise consiste à aiguiller les jeunes entrepreneurs dans les démarches à entreprendre en vue de créer leur entreprise. Les couveuses d'entreprises fournissent un accompagnement pendant les premières années d'activité. Elle permet aussi à certains bénéficiaires de prétendre à d'autres formes d'aides.	<a href="#">lien</a>
																			<b>Le projet de Funds For Good</b>	
x			x					x	x									x	Le projet de Funds For Good est fondamentalement social : via la Fondation Roi Baudouin, il consiste à lutter contre les inégalités et la précarité en aidant des personnes sans emploi à s'insérer de manière durable par l'entrepreneuriat.	<a href="#">lien</a>
																			<b>Crowdfunding : tout savoir avant de se lancer (KISSKISSBANKBANK)</b>	
x			x	x	x	x	x	x					x					x	Vous avez un projet créatif, associatif ou entrepreneurial ? L'équipe de KissKissBankBank vous accompagne vers la réussite de votre campagne de financement participatif et au-delà : préparation, communication, événementiel... déjà 23 000 projets impactants financés.	<a href="#">lien</a>
																			<b>LE FOREM : aide à l'embauche</b>	
x	x	x	x	x	x	x	x		x										Saviez-vous que les employeurs peuvent bénéficier de subsides lorsqu'ils vous engagent ? Connaitre ces aides à l'emploi par rapport à votre profil et déterminer celles auxquelles vous pouvez prétendre est un atout pour vous faire engager ou pour créer votre propre activité.	<a href="#">lien</a>
																			<b>AIDES REGIONALES</b>	
																			<b>ADEPS - Subventions Adeps pour l'action sportive locale - Plateforme SUBside</b>	

X	X		X						X					X				X	X			X			<p>Une plateforme SUBside créée par l'Adeps reprend les subventions accordées par celle-ci pour l'action sportive locale. Cette plateforme est destinée:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>*Aux cercles sportifs affiliés à une fédération sportive reconnue en Fédération Wallonie-Bruxelles;</li> <li>*Aux fédérations sportives reconnues en Fédération Wallonie-Bruxelles; - aux administrations communales ou Asbl communales;</li> <li>*Aux Centres Sportifs Locaux (intégrés) reconnus en Fédération Wallonie- Bruxelles;</li> <li>qui souhaitent demander une subvention pour un programme sportif ou pour un ou des module(s) sportif(s).</li> </ul> <p><b>Le dispositif a pour objectif de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>*Simplifier les processus de manière à rendre le subventionnement de l'organisation d'activités sportives plus rapide, plus cohérent, plus compréhensible par les utilisateurs et d'améliorer ainsi le service rendu au public;</li> <li>*Inciter les acteurs du monde sportif (bénéficiaires) à concevoir, sur le moyen ou le long terme, une politique sportive axée sur le développement du sport, plutôt que sous la forme d'une série d'actions ponctuelles, rarement coordonnées. Cette manière d'opérer laissera une place importante à la créativité, à l'innovation et à l'adaptation aux situations locales spécifiques.</li> </ul>	<a href="#">Lien</a>		
																									<b>ADEPS - Subventions Adeps pour l'achat de matériel sportif ( y compris pour les personnes porteuses d'un handicap )</b>			
X	X		X											X											<p>Dès le 1er janvier 2019, les demandes de subvention d'achat de matériel sportif, y compris pour les personnes porteuses d'un handicap, se font via la plateforme Subside mise en place par la Fédération Wallonie-Bruxelles .</p>	<a href="#">Lien</a>		
																									<b>ADEPS - Liste du matériel sportif subventionné en Région Bruxelles-Capitale et en Région Wallonne</b>			
X	X		X											X											<p>Cette liste reprend le matériel sportif subventionné en Région Bruxelles-Capitale et en Région Wallonne. Pour l'équitation, allez à la page 20. En ce qui concerne le matériel spécifique pour les personnes porteuses d'un handicap : <a href="mailto:subvention.adeps.ams@cfwb.be">subvention.adeps.ams@cfwb.be</a></p>	<a href="#">Lien</a>		
																									<b>Cluster Equisfair</b>			
X			X	X	X				X	X	X													X	<p>Le soutien à l'émergence et au développement de partenariats est la nature même du cluster. EquisFair se positionne de manière à professionnaliser et développer les réseaux existants, intensifier le marketing, potentialiser les compétences propres et accompagner les étapes clés de la R&amp;D vers la mise sur le marché. clusters destiné à accompagner les entreprises à l'exportation.</p>	<a href="#">Lien</a>		
																									<b>Installation des jeunes agriculteurs (+18 ans / -40 ans)</b>			
X			X						X	X	X			X										X	<p>La mesure a pour objectif d'accorder une aide financière au jeune qui s'installe en agriculture tout en s'assurant qu'il le fasse dans les meilleures conditions, c'est-à-dire qu'il possède les capacités professionnelles suffisantes et un plan d'entreprise adéquat pour son exploitation.</p> <p>Le soutien consiste en une aide financière pour la reprise (totale ou partielle) d'une exploitation existante ou pour la création d'une nouvelle exploitation.</p>	<a href="#">Lien</a>		

